



À QUAND LA TRANSPARENCE DANS LA POLITIQUE DE CONSTRUCTION ?

Aulnay, le 13 mars 2020

EST-IL NORMAL QUE LA MAIRIE PRÉEMPTÉ DES PAVILLONS POUR LES REVENDRE À DES PROMOTEURS (À QUEL PRIX ?) SANS AUCUNE TRANSPARENCE QUANT AUX CRITÈRES D'ATTRIBUTION ?

EST-IL NORMAL qu'aucun plan d'ensemble ne soit connu, explicitant la logique de ces nouvelles constructions facilitées par la Mairie ?

EST-IL NORMAL que tel nouvel immeuble rue d'Alsace, dont le nombre de logements nécessite, selon le règlement du PLU, un local à vélo de 17m², puisse voir son permis de construire accepté, alors que le local proposé ne compte que 10 m², au bénéfice d'un espace de bureau qui n'a pas besoin d'être si grand ?

EST-IL NORMAL que tel immeuble place du Général Leclerc voit son permis de construire accepté alors que les obligations réglementaires ne sont pas respectées : sondages en grande profondeur exigés par la surélévation d'un étage, accès pour personnes à mobilité réduite exigés pour des immeubles recevant du public, Les stationnements des véhicules et des vélos correspondant aux besoins d'immeubles non assurés ?

EST-IL NORMAL qu'ici et là, des dérogations à l'obligation de créer des places de parking soient accordées en dehors du périmètre réglementaire des 500 mètres, en arguant du fait que des facilités de stationnement sont offertes par des parkings créés par la municipalité, donc avec nos impôts, sans que jamais on n'impose aux promoteurs de participer au financement ?

NON, CE N'EST PAS NORMAL !

Il est temps, quelle que soit la prochaine équipe élue, que les transformations de notre ville se fassent en toute rigueur et transparence, avec l'assurance que ces transformations se feront réellement dans l'intérêt des Aulnaysiens et le respect des caractéristiques et des contraintes de notre commune !